



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-25650>

Département(s) de publication : **44, 49, 53, 72, 85**

Annonce n° **25-25650**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : FRANCE TRAVAIL

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint ayant pour objet l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration totale du bâtiment Crucy situé 1 rue de la Cale Crucy à Nantes (44000) et la construction d'une extension

Description : La présente consultation consiste, pour les besoins de la Direction Régionale de France Travail Pays de la Loire, en l'organisation d'un concours restreint ayant pour objet l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration totale du bâtiment Crucy situé 1 rue de la Cale Crucy à Nantes () et la construction d'une extension, d'une SUB totale d'environ 5 350 m2 dont le détail figure au programme architectural, fonctionnel et technique.

Identifiant de la procédure : 63a980a7-c281-402a-9ebc-0e2c6932f316

Identifiant interne : 003.25

Type de procédure : Autre procédure en plusieurs étapes

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1 rue de la Cale Crucy

Ville : Nantes

Code postal : 44179

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale : Sur la base du ou des Documents de candidature produits dans les conditions fixées à l'article V.4.1.1°) du Règlement de consultation, France Travail vérifie que les candidats ne se trouvent pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Dans le cas où un sous-traitant par lequel le candidat justifie de sa capacité à exécuter le marché auquel il candidate ou un membre d'un groupement d'opérateurs économiques candidat entre dans un cas d'interdiction de soumissionner, France Travail exige son remplacement par un opérateur économique ne faisant pas l'objet d'un motif d'exclusion. A peine de rejet de la candidature, le candidat transmet, dans un délai maximum de 10 jours calendaires à compter de la réception de la demande, la Demande d'acceptation du nouveau sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement ou le Document de candidature mentionné à l'article V.4.1.1°) du présent Règlement établi par le membre du groupement proposé en remplacement. Est joint un nouveau Document de candidature établi par le mandataire du groupement, modifié en sa rubrique H pour tenir compte de la nouvelle composition du groupement.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration totale du bâtiment Crucy et la construction d'une extension au bâtiment de la Direction régionale France Travail Pays de la Loire

Description : maîtrise d'oeuvre a pour objet la restructuration totale du bâtiment Crucy et la construction d'une extension au bâtiment de la Direction régionale France Travail Pays de la Loire, d'une surface SUB totale d'environ 5 350 m2, situé 1 rue de la Cale Crucy à Nantes (44179)

Identifiant interne : 003.25

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1 rue de la Cale Crucy

Ville : Nantes

Code postal : 44179

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : ne sont pas admises les candidatures des candidats dont le chiffre d'affaires annuel global moyen de tous les membres du groupement sur les trois derniers exercices disponibles communiqués est strictement inférieur à 3 000 000 Euros.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Inscription au tableau tenu par le conseil régional de l'ordre des architectes (attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent), la présence des compétences requises au sein du groupement candidat pourra être apportée par tout moyen : références, titres d'études, qualifications en lien avec les compétences exigées (par exemple : OPQIBI, OPQTECC...)

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 1

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La qualité des 3 références présentées sera appréciée sur la base du cadre de réponse en annexe qui présentera des références illustrées et détaillées de l'architecte mandataire.

Ordre d'importance : 1

Critère :

Type : Qualité

Description : Pertinence des qualités et moyens financiers, techniques et professionnels du candidat

Ordre d'importance : 2

Critère :

Type : Qualité

Description : Mesures employées pour s'assurer de la qualité du candidat en termes de management de projet

Ordre d'importance : 3

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Date limite de demande d'informations complémentaires : 01/04/2025 à 23:59

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :

[https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise)

[EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&ide=2482386&orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : [https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise)
[EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&ide=2482386&orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise)

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 11/04/2025 à 16:00

Informations relatives aux délais de recours : avant la conclusion du contrat, référé précontractuel sur la base de l'article L.5511 du code de justice administrative - après la conclusion du contrat : 1°) référé contractuel sur la base de l'article L.551-13 du même code dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat ; 2°) recours en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clause, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L.5211 du même code et/ou d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès du directeur général de France Travail. Un recours peut être formé dans un délai de deux mois à compte de la date de la décision expresse ou implicite de rejet de la demande indemnitaire.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : FRANCE TRAVAIL

Numéro d'enregistrement : 13000548100010

Adresse postale : Le Cinétic 1 à 5 avenue du Docteur Gley

Ville : Paris Cedex 20

Code postal : 75 987

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : damfonct.00171@francetravail.fr

Téléphone : 0625068328

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Adresse postale : Hôtel d'Aumont 7 rue de Jouy

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7a452ec2-2b9c-4aff-b7c7-67dd3b91e176 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 06/03/2025 à 11:54

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/03/2025